

Question orale de Mme Kattrin Jadin à Sophie Wilmès (VPM Affaires étrangères et européennes) sur "La compétence de la CPI sur le territoire palestinien occupé"

Kattrin Jadin (MR): Madame la présidente, madame la ministre, la chambre préliminaire de la Cour pénale internationale vient de confirmer une nouvelle fois qu'elle était bien territorialement compétente pour la situation dans les territoires palestiniens occupés et permettrait ainsi d'ouvrir une nouvelle enquête officielle sur ce qui est qualifié par d'aucuns de "crimes de guerre" et de "crimes contre l'humanité" commis sur lesdits territoires.

Cette décision a évidemment été lourdement contestée par les autorités d'Israël mais également par les États-Unis qui avaient imposé des sanctions contre le personnel de la Cour pénale internationale pour mettre la pression en faveur d'une abstention d'enquêtes sur le territoire palestinien occupé. Ces sanctions sont d'ailleurs toujours encore en vigueur sous l'administration Biden.

Les tentatives d'influence politique sur l'exercice des fonctions judiciaires de la Cour pénale internationale sont, à mon sens, absolument inacceptables. Il faut donc veiller à la neutralité de celle-ci afin de garantir son bon fonctionnement.

Madame la ministre, des mesures pour protéger la neutralité et l'indépendance de la Cour pénale internationale contre toute tentative d'intimidation seront-elles prises? Quelle a été la réaction à la suite de la déclaration faite en faveur de la Cour pénale internationale en décembre 2020 par les 27 États membres de l'Union européenne lors de la 19^e réunion des États membres? Enfin, des pourparlers au niveau européen afin d'amener les États-Unis à lever les sanctions contre le personnel de la Cour pénale internationale sont-ils en cours?

Minister Sophie Wilmès: In antwoord op de vragen over de uitbreiding van de bevoegdheid van het Internationaal Strafhof tot de bezette Palestijnse gebieden kan ik bevestigen dat wij op de hoogte zijn van de beslissing van het Hof van 5 februari.

België heeft geen commentaar geleverd op deze beslissing omdat ons land, op basis van vast beleid, geen commentaar levert op de beslissingen van internationale rechtbanken.

La Belgique apporte un soutien indéfectible à la Cour et au respect de son indépendance et de son impartialité. La Belgique est très active dans la défense de la Cour tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Au niveau européen, l'Union européenne promeut activement l'universalisation du statut de Rome et le respect de son intégrité. Dans ce cadre, elle effectue de nombreuses démarches auprès d'États non encore parties ou à l'égard d'États parties pour leur rappeler si nécessaire les obligations qui leur incombent en vertu du statut, spécialement en matière de coopération avec la Cour. Par ailleurs, la Belgique avec d'autres États membres plaide pour le renforcement de la présence de l'UE à La Haye par le biais de l'ouverture d'une délégation.

J'ai pris l'initiative avec mes collègues du Benelux, dont la Belgique assure la présidence depuis janvier, d'organiser une rencontre entre les ministres des Affaires étrangères de l'UE et la procureure de la CPI, Mme Fatou Bensouda, en marge du Conseil des Affaires étrangères

de ce 22 février. C'était l'occasion d'une démonstration publique du soutien européen à la Cour mais aussi d'interactions sur les différents enjeux.

À cette occasion, la procureure a salué la clarté de la décision de la chambre préliminaire en ce qui concerne la situation en Palestine. C'est précisément en raison des questions juridiques complexes en jeu et de l'environnement sensible et politiquement chargé que la procureure et son bureau ont souhaité agir avec prudence et responsabilité en demandant cette décision. Ils sont actuellement en train de l'analyser.

Wat de VS-sanctie betreft, kan ik u bevestigen dat België de ontwikkelingen in de zaak op de voet volgt en erover waakt dat die bovenaan de Europese agenda blijven staan. In een opiniestuk dat afgelopen november in *POLITICO* werd gepubliceerd, heb ik samen met de heer Asselborn, een Luxemburgse collega, de verkozen president Biden opgeroepen het presidentiële decreet over het Internationale Strafhof zo snel mogelijk in te trekken. Voorts heb ik in mijn toespraak tijdens de negentiende zitting van de vergadering van de verdragspartijen bij het Statuut van Rome in december herhaald dat het hof de krachtige steun van de staten die partij zijn, nodig heeft om de sanctie aan te pakken. Ze vormen een ernstige belemmering voor de goede werking en een bedreiging voor de integriteit en de onafhankelijkheid van het hof. Ik maakte nogmaals van de gelegenheid gebruik om de wens uit te spreken dat de nieuwe VS-administratie een andere houding aanneemt. Ten slotte heb ik dat punt herhaald tijdens de videoconferentie met Secretary of State Blinken tijdens de Raad Buitenlandse Zaken op 22 februari 2021.

En ce qui concerne le financement de la Cour, le budget annuel 2021 a été adopté lors de la 19^{ème} session de l'assemblée des États parties en décembre. À cette occasion, j'ai annoncé que la Belgique avait contribué à une solution aux problèmes de trésorerie de la Cour en effectuant un paiement anticipé de sa contribution au budget 2021. Par ailleurs, j'ai appelé les États parties à prendre leurs responsabilités et à s'unir en vue de trouver une solution durable.

Enfin, la Belgique contribue en outre de manière répétée et volontaire au fonds fiduciaire pour les victimes.

Katrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie, c'est exactement tout ce qu'il y avait de bien à faire en ce qui concerne la défense de l'institution. Je tiens également à vous féliciter pour les positions fortes que vous avez prises avec vos homologues, et je souhaite également que nous puissions toujours défendre avec vigueur cet instrument de droit international essentiel, qui a fait ses preuves par le passé et qui, je l'espère, continuera à le faire en toute neutralité.